

Lorraine - Education

Portable interdit : l'exemple de Guénange

Au collège René-Cassin, à Guénange, depuis un an, les élèves sont priés d'éteindre leur téléphone dès leur entrée dans l'établissement. Les débats ouverts au Parlement, hier, sur l'interdiction du portable sont suivis de près.



Photo HD À la rentrée, les portables dans l'enceinte scolaire, ce sera interdit aux élèves mais seulement dans les établissements qui l'auront décidé. Photo d'archives Fred LECOCQ

Vu 3 fois

Le 08/06/2018 à 05:00

Il y a le chahut en mode potache (ou postures) à l'Assemblée nationale. Et la réalité du terrain. Au collège René-Cassin à Guénange, on guette avec sérénité, ce qui n'interdit pas la vigilance, la suite de l'adoption en première lecture, hier, de la proposition de loi LREM. Elle reprend un engagement du président de la République d'interdire les portables à l'école et au collège à la rentrée prochaine.

L'interdiction d'utiliser son portable est mise en œuvre depuis le mois de septembre au sein de l'établissement qui compte 650 élèves.

Une année scolaire plus tard, où en sommes-nous ? « Nous sommes sur le point de lancer une enquête auprès des familles pour faire un point précis, mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le bilan est très positif. Beaucoup de parents nous ont dit leur satisfaction de voir leurs enfants plus concentrés, confrontés à moins d'histoires entre élèves. De notre côté, nous constatons que les collégiens se parlent davantage dans la cour », observe Rose Fries, principale du collège. « Je ne dirai pas qu'il n'y a pas eu quelques rappels à l'ordre, mais ces cas sont restés très marginaux », ajoute la chef d'établissement.

« Favoriser le bien-être à l'école »

« L'initiative était née d'un constat partagé au sein de l'établissement, avec l'appui de l'infirmière qui avait relevé des signes de fatigue parmi les élèves », rappelle Rose Fries. « On avait aussi remarqué un manque d'attention et des tensions entre élèves. Or, notre objectif est de favoriser le bien-être à l'école. Toute l'équipe du collège, ainsi que les parents ont été associés à la démarche. Avant de pénétrer dans l'enceinte, les élèves sont priés d'éteindre leur portable ou de le mettre en mode avion. Ils le conservent dans leur sac. Le lien avec les parents n'est pas rompu, il passe par un adulte si nécessité se fait sentir ». L'idée des casiers suggérée par certains députés ne séduit pas la principale : « notre démarche se veut éducative, en faisant appel à la bonne volonté et au bon sens, pour préparer nos élèves à devenir des adultes. Quand un adulte va au cinéma, il est censé éteindre son portable, on ne lui demande pas d'aller le déposer dans un casier ! Évitions une contrainte qui n'a pas d'intérêt. » Pas question de l'interdire aux adultes : « Ils ont un autre statut que l'élève, un statut professionnel. Ils doivent pouvoir être joints, notamment lors d'exercices de sécurité. » La liberté laissée à chaque chef d'établissement d'interdire ou pas le portable, satisfait la principale : « Ils ont certes besoin d'un cadre, mais l'expérience montre que chaque établissement vit une situation qui lui est propre, avec ses équipes, les parents. Il faut nous laisser choisir la décision la plus judicieuse en fonction du contexte ».

Philippe RIVET